

Média alerte

Paris, le 20 septembre 2012

L'APAJH appelle à un nouvel élan pour la conception d'accessibilité universelle

Mercredi 12 septembre 2012, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), le Conseil général de l'environnement et du développement durable et le Contrôle général économique et financier ont publié un rapport qualifiant la mise en accessibilité pour 2015 d'objectif «impossible dans le contexte économique et budgétaire actuel».

Pour la Fédération des APAJH, il s'agit d'un grave recul, qui était néanmoins prévisible. Les retards n'ont cessé de s'accumuler à cause du manque d'incitation, tant sur les plans institutionnel que financier. Des dispositions prises au niveau législatif sont même allées jusqu'à tenter de déroger aux règles fixées. L'APAJH, avec Dexia, la société Accèsmétrie et la Fédération Française du Bâtiment s'est mobilisée pour mesurer les enjeux financiers de cette mise en accessibilité, en réalisant une étude en mars 2010, intitulée « Accessibilité des Etablissements recevant du public ». L'investissement à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales est estimé à environ 20 milliards d'euros TTC pour l'ensemble des Etablissements Recevant du Public existants.

Pour Jean-Louis Garcia, président de la Fédération, *« s'il y a de bons exemples, comme Nantes ou Grenoble, nous déplorons le caractère hétérogène du bilan lié à un manque criant de volonté politique et non à la crise. Pour résoudre cette problématique globalement, des solutions existent »*. L'APAJH avait en effet développé deux propositions dans son Pacte Handicap 2012. Il s'agissait de créer un label « Accessibilité Handicap » ouvrant droit à un crédit d'impôt (TVA à 5,5 %) sur les travaux d'accessibilité des lieux publics pour les collectivités locales et les services publics, dès le PLF 2013. Le second engagement consistait à créer un programme national de formation des collectivités territoriales en matière d'accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre d'une grande loi de décentralisation.

L'APAJH se félicite néanmoins que le gouvernement, s'il rappelle que le délai de 2015 ne pourra être respecté, préconise de conserver cette date-butoir et de maintenir la pression sur les acteurs. La Fédération souhaite que des mesures soient prises pour mettre à profit les mois qui restent pour avancer concrètement. Pour l'APAJH, principale association « tous handicaps » en France, il s'agit certes d'un grave retard, mais qui peut être l'occasion de donner une nouvelle impulsion à l'accessibilité universelle. Il faut que les locaux et installations soient accessibles à tous, et non seulement aux personnes en situation de handicap physique. Pour Jean-Louis Garcia : *« l'accès partout pour tous, c'est une condition incontournable pour créer une société de l'autonomie, garantissant à chacun et à tous les conditions d'une citoyenneté non pas partielle, mais pleine et entière. Si une résolution sur l'accessibilité universelle avait été rejetée en février 2011, l'APAJH souhaite qu'une nouvelle soit déposée et adoptée »*.

A propos de la Fédération des APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 90 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact :

Sophie LEMAIRE

Service Communication / Relation presse

Tél. : 01 44 10 23 48

s.lemaire@apajh.asso.fr